



**ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-
SAVOIE**

60 avenue de Novel
74000 ANNECY

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES
NATURELS DE HAUTE-SAVOIE**
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 1^{er} juillet 2024
Le commissaire aux comptes

BDO Rhône-Alpes
Représentée par Marie-Laure GONCALVES
Associée

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais d'établissement				
. Frais de recherche et développement	22 292	22 292		
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques				
. Autres	23 371	17 348	6 022	
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains	426 619		426 619	387 038
. Constructions	3 582 152	409 774	3 172 377	650 926
. Installations tech., matériels, outillage	24 452	20 778	3 674	3 349
. Autres	1 473 712	477 816	995 896	83 202
. Immobilisations corporelles en cours				2 150 873
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés	6 266		6 266	6 266
. Prêts				
. Autres	80		80	8 302
Total	5 558 943	948 008	4 610 934	3 289 955
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	18 158		18 158	26 604
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	3 850 959		3 850 959	5 602 592
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 385 660		1 385 660	1 340 060
Charges constatées d'avance	16 909		16 909	74 579
Total	5 271 686		5 271 686	7 043 835
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	10 830 628	948 008	9 882 620	10 333 790

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires	467 679	467 679
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	165 400	165 400
. Autres		
Report à nouveau	9 660	-29 751
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-90 988	39 411
Situation nette (sous-total)	551 750	642 739
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 146 984	1 952 801
Provisions réglementées		
Total	3 698 734	2 595 540
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	58 930	125 719
Total	58 930	125 719
PROVISIONS		
Provisions pour risques	224 896	236 487
Provisions pour charges	480 323	510 242
Total	705 219	746 729
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 674 436	1 739 181
Emprunts et dettes financières diverses	400 000	400 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 878	190 266
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	417 162	426 510
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65 545	358 658
Autres dettes	30 229	77 365
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 691 487	3 673 821
Total	5 419 737	6 865 802
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	9 882 620	10 333 790

	du 01/01/2023	%	du 01/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	PE	au 31/12/2022	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	1 395	0,03	1 305	0,03	90	6,90
Ventes de biens et services :						
- ventes de biens	131 887	3,11	81 638	2,07	50 249	61,55
<i>dont ventes de dons en nature</i>						
- ventes de prestations de services	340 464	8,04	168 863	4,28	171 601	101,62
<i>dont parrainages</i>						
Produits de tiers financeurs :						
- Concours publics et subv. d'explo.	3 205 227	75,67	3 395 331	86,02	-190 105	-5,60
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. comptable						
- Ressources liées à la générosité du public :						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie			239	0,01	-239	-100,00
- Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges	134 728	3,18	80 421	2,04	54 308	67,53
Utilisations des fonds dédiés	125 719	2,97	83 257	2,11	42 462	51,00
Autres produits	296 499	7,00	136 112	3,45	160 388	117,84
Total	4 235 920	100,00	3 947 166	100,00	288 754	7,32
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	2 094	0,05	2 595	0,07	-502	-19,33
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 058 615	24,99	1 053 986	26,70	4 629	0,44
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	210 282	4,96	178 423	4,52	31 859	17,86
Salaires et traitements	1 840 931	43,46	1 666 536	42,22	174 395	10,46
Charges sociales	698 751	16,50	626 014	15,86	72 737	11,62
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	244 042	5,76	100 583	2,55	143 459	142,63
Dotations aux provisions	48 947	1,16	50 994	1,29	-2 047	-4,01
Reports en fonds dédiés	58 930	1,39	106 037	2,69	-47 107	-44,43
Autres charges	139 403	3,29	111 505	2,82	27 898	25,02
Total	4 301 994	101,56	3 896 672	98,72	405 322	10,40
Résultat d'exploitation	-66 074	-1,56	50 494	1,28	-116 567	-230,85
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	4 357	0,10	1 715	0,04	2 642	154,02
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P.						
Total	4 357	0,10	1 715	0,04	2 642	154,02
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	29 271	0,69	12 798	0,32	16 473	128,71
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	29 271	0,69	12 798	0,32	16 473	128,71
Résultat financier	-24 915	-0,59	-11 083	-0,28	-13 832	-124,80

	du 01/01/2023	%	du 01/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	PE	au 31/12/2022	PE	en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-90 988	-2,15	39 411	1,00	-130 399	-330,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	4 240 277		3 948 881		291 396	7,38
TOTAL DES CHARGES	4 331 265		3 909 470		421 795	10,79
EXCEDENT OU DEFICIT	-90 988	-2,15	39 411	1,00	-130 399	-330,87
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	19 663		42 228		-22 566	-53,44
Bénévolat	58 457		97 138		-38 681	-39,82
Total	78 119		139 366		-61 247	-43,95
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	19 663		42 228		-22 566	-53,44
Prestation en nature						
Personnel bénévole	58 457		97 138		-38 681	-39,82
Total	78 119		139 366		-61 247	-43,95

ANNEXE

- **Informations sur l'entité et faits majeurs de l'exercice**
- **Règles et méthodes comptables**
- **Règles comptables sur les actifs, amortissements et dépréciation**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Notes sur le Compte de Résultat**
- **Engagements financiers et autres engagements**
- **Autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2023 Durée : 12 mois

1. INFORMATIONS SUR L'ENTITE

PREAMBULE

Asters - Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie est une association loi 1901 qui est issue de la fusion absorption en 2000 de l'APEGE (Agence Pour l'Etude et la Gestion de l'Environnement créée en 1982) et du CNHS (Conservatoire de la Nature Haut-Savoiarde créé en 1987).

Il a pour objet une mission d'intérêt général sur la connaissance, l'expertise, la formation, la protection, l'acquisition et la gestion des espaces naturels, des espèces, de leurs habitats et des paysages, l'information et la sensibilisation du public, ainsi que le conseil et l'appui aux collectivités.

Structure à vocation technique, Asters rassemble des compétences sur les milieux naturels depuis plus de 35 ans. Sa mission est de préserver, partager et mettre en valeur le patrimoine naturel de Haute-Savoie au service des générations futures et de la collectivité :

- en s'appuyant sur la connaissance scientifique et technique ;
- en transmettant l'intérêt de ce patrimoine et en favorisant son appropriation collective ;
- en s'inscrivant dans des missions de service public, aux côtés des territoires.

Un conservatoire d'espaces naturels agréé

Il fait partie de la Fédération nationale des Conservatoires qui se décline au niveau régional.

Organisés en collectif à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, en cohérence avec les politiques régionales et de l'Etat, les 6 Conservatoires travaillent à mieux coordonner leurs approches et priorités d'intervention : le plan d'actions quinquennal.

Les CEN bénéficient d'un agrément, qui a été institué par la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 puis confirmé par la loi « biodiversité » du 8 août 2016. Les CEN des régions Auvergne et Rhône-Alpes ont été agréés par des arrêtés conjoints de l'Etat et la Région, pour une durée de dix ans (arrêté du 21 mai 2014 d'agrément des CEN Auvergne et Allier, et arrêté du 4 avril 2013 d'agrément des CEN Rhône-Alpes, Isère, Savoie et Haute-Savoie

Les dynamiques de rapprochement sont à l'œuvre également à l'échelle des territoires de Savoie avec la création, en 2015, de " Savoie Mont-Blanc Biodiversité " en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie.

Gestionnaire des 9 réserves naturelles de Haute-Savoie

Asters est également membre de "Réserves Naturelles de France".

Il est le gestionnaire, pour le compte de l'Etat, des 9 réserves naturelles de Haute-Savoie. 6 d'entre elles sont situées en montagne : les Aiguilles Rouges, le Vallon de Bérard, Carlaveyron, les Contamines-Montjoie, Passy et Sixt-Passy (liste verte des aires protégées et conservées IUCN depuis mars 2021). Les 3 autres sont situées en bordure des grands lacs alpins d'Annecy et du Léman : le Delta de la Dranse, le Bout du Lac d'Annecy et le Roc de Chère.

Un acteur transalpin

Asters s'implique depuis plus de 30 ans dans la réintroduction et la conservation du Gypaète Barbu dans l'Arc Alpin et gère l'unique centre d'élevage en France. Il est membre du réseau des espaces protégés alpins (Alparc) qui regroupe parcs nationaux, régionaux et réserves naturelles de tout l'Arc Alpin depuis la Slovénie jusqu'à Monaco. Enfin il est partenaire et/ou porteur de nombreux programmes internationaux ou transfrontaliers d'envergure.

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2023 Durée : 12 mois

1. INFORMATIONS SUR L'ENTITE (SUITE)

L'association réalise ses objectifs en collaboration avec l'Etat, les collectivités, les établissements publics, les administrations au vu de leurs rôles et compétences en matière de préservation des espaces naturels. Elle développe également des partenariats avec les acteurs concernés par les milieux naturels ou ayant une mission de sauvegarde des espaces naturels.

Les adhérents de l'association sont des personnes physiques ou morales. Les membres, personnes morales, sont issus de collectivités territoriales, d'établissements publics, d'organismes qualifiés, d'associations (protection, usagers, socioprofessionnels).

Les ressources de l'association comprennent :

le montant des cotisations ;

les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'Union européenne ;

les produits des souscriptions proposés au public ;

des dons, opérations de mécénat, redevance, produits de manifestations ;

et toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements.

L'équipe technique est composée au 31 décembre de 52 salariés représentant 49,94 ETP. Elle rend compte de son activité régulièrement aux membres des instances statutaires du Conservatoire.

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Un nouveau siège social pour l'association : le Manoir de Novel situé à Annecy

L'association a signé un bail à construction d'une durée de 43 ans avec la ville d'Annecy pour la mise à disposition du Manoir de Novel. Après de nombreux mois de travaux, le Conservatoire a intégré en avril 2023 son nouveau siège social. Coût final de l'opération, quelques 3 493 000 €.

Pour ce projet, l'association bénéficie de subventions d'investissement. Au 31 décembre 2023, 2 410 061 € de subvention sont acquises par convention et comptabilisées dans les comptes. Le montant des subventions versées est de 2 160 959 € au 31 décembre 2023, 249 093 € sont à percevoir.

3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général et du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition			<input checked="" type="checkbox"/>	
des immobilisations corporelles et incorporelles		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
des titres de participation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
des autres titres immobilisés et titres de placement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais externe de formation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
nécessaires à la mise en service		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Coûts d'emprunts activables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions	3 582 152	409 774	3 172 377
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 498 164	498 594	999 570
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
			Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains					Linéaire	50 ans
Constructions			Linéaire	10 à 40 ans	Linéaire	10 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels			Linéaire	3 à 10 ans	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles			Linéaire	3 à 10 ans	Linéaire	3 à 10 ans

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES*****Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	37 802	7 860		45 662
Immobilisations corporelles.....	4 004 961	1 565 383	63 410	5 506 934
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	14 568	5 569	13 791	6 346
Total.....	4 057 331	1 578 812	77 201	5 558 943

Amortissements et dépréciation

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	37 802	1 838		39 640
Immobilisations corporelles.....	729 574	242 204	63 410	908 368
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
Total.....	767 377	244 042	63 410	948 008

Créances représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	80	80	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	3 886 025	3 886 025	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	14 978
Autres créances.....	21 090
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

	16 909
--	--------

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent		39 411

AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	39 411	
Total des affectations	39 411	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....	467 679			467 679
Fonds propres avec droit de reprise.....				
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....	165 400			165 400
Report à nouveau.....	-29 751	39 411		9 660
Résultat de l'exercice.....	39 411		130 399	-90 988
Situation nette	642 739	39 411	130 399	551 750
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....	1 952 801	1 420 283	226 100	3 146 984
Provisions réglementées.....				
Total.....	2 595 540	1 459 694	356 499	3 698 734

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)				
RESERVE POUR PROJET DE L'ENTITE				
Intitulé des projets	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
RESERVE GESTION MARAIS DE CLUSE	31 910			31 910
RESERVE DE GESTION	133 490			133 490
Total	165 400			165 400

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Réserves pour projet de l'entité.....	165 400			165 400
Total (1)	165 400			165 400
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif....				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités....	31 487	3 466	15 057	19 896
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges....	715 242	45 481	75 400	685 323
Total (3)	746 729	48 947	90 457	705 219
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés....				
Autres dépréciations.....				
Total (4)				
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	912 129	48 947	90 457	870 619
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....		48 947	96 024	
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS

Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Total				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -)	Fonds dédiés à la clôture	
			Montant global	Dont remboursement aux tiers		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exer.
	A	B	C		D	A+B-C+D	
Subventions d'exploitation							
Fonctionnement	106 037		106 037		58 930	58 929	
Investissement	0					0	
Gestion/Acquisition	4 573		4 573			0	
Divers/Acquisition	15 109		15 109			0	
Sous-total	125 720		125 719		58 930	58 931	
Contributions financières d'autres organismes							
Sous-total							
Ressources liées à la générosité du public							
Sous-total							
Total	125 720		125 719		58 930	58 931	

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	1 674 436	69 567	278 692	1 326 177
Dettes financières diverses	400 000	57 486	321 552	20 962
Fournisseurs	140 878	140 878		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	417 162	417 162		
Dettes sur immobilisations	65 545	65 545		
Autres dettes	30 229	30 229		
Produits constatés d'avance	2 691 487	1 133 776	1 165 617	392 095
Total :	5 419 737	1 914 643	1 765 860	1 739 234

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières.....
Fournisseurs.....
Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit
Emprunts et dettes financières diverses
Fournisseurs..... 54 038
Dettes fiscales et sociales..... 254 929
Autres dettes

Produits constatés d'avance :

2 691 487

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES*****Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement ont été rapportées au résultat au rythme d'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Animations	127 157	78 117	26,92	31,18
Ventes de Biens	4 730	3 520	1,00	1,41
Prestation de service	336 604	165 003	71,26	65,87
AN Véhicules	3 860	3 860	0,82	1,54
Total	472 351	250 501	100,00	100,00

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
France	472 351	250 501	100,00	100,00
Total	472 351	250 501	100,00	100,00

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations	1 395	1 305	0,04	0,04
Subventions d'exploitation	3 205 227	3 395 331	99,96	99,95
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs et donations et assurances-vie		239		0,01
Contributions financières				
Ventes de dons en nature				
Parrainages				
Autres ressources				
Total	3 206 622	3 396 876	100,00	100,00

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.

Nature	Modalités de recensement et de valorisation
Mise à disposition de locaux	La valorisation est effectuée sur un prix de 2€ du m ² multiplié par 12 mois.
Temps passés des bénévoles	Les heures de bénévoles ont été recensées par des fiches de temps, elles ont été valorisées sur la base du SMIC horaire de 11.52 auquel un taux de charges sociales de 25% a été appliqué.
Mise à disposition de matériel	La valorisation des dons en nature a été effectuée par rapport à l'indication commerciale.

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.

Motifs de la non comptabilisation :

Nature	Valorisation
Mise à disposition des locaux	19 662.50 €
Mise à disposition de matériel	
Bénévolat	58 457 €

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)

MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Produits

Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique "Legs, donations"	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	

Total des produits

Charges

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reports en fonds reportés liés aux legs et donations	

Total des charges

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)***AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES***

La ventilation des subventions par financeurs est la suivante :

Union Européenne = 58 K€

Etat = 200 K€

DREAL = 1 491 K€

Collectivités territoriales = 408 K€

AERMC = 140 K€

Autres = 908 K€

Total = 3 205 K€

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus :

Non recensé

Dons en nature destinés à être cédés.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Autorisation de découvert
 Autres engagements

--

Engagements donnés :

Non recensé

Avals et cautions.....
 Autres engagements

--

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

1 672 436

Le prêt immobilier de 370 000 € de la nouvelle antenne Mont-Blanc bénéficie d'un privilège de prêteur de denier rang 1 à hauteur de 250 000€ et d'une affectation hypothécaire complémentaire à hauteur de 120 000€.

Le prêt équipement de la nouvelle antenne Mont-Blanc de 90 000€ bénéficie à hauteur de 50% de la caution de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions.

Le prêt pour les travaux de construction du Manoir de Novel bénéficie d'une hypothèque sur les droits réel du preneur du bail à construction à hauteur de 1 300 000 € en 1er rang.

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

Exercice en cours		Exercice précédent	
Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.

Régimes à prestations définies

Régimes additifs en droits

Régimes chapeaux

--	--	--	--

Indemnités de fin de carrière

480 323

510 242

--	--	--	--

Méthodes et hypothèses utilisées :

Méthodes unité de crédit projetées

taux d'actualisation de 3.3%, revalorisation des salaires de 3%, charges sociales de 45% pour les agents de maîtrise et

cadre et 40% pour les non cadres, départs volontaires, Age de départ 65-67 ans, table de mortalité INSEE 2024

taux de turnover moyen pour les agents de maîtrise, les cadres et les non cadres.

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)

Engagements**de crédit bail :**

Terrains
 Constructions
 Inst. techn., mat. & out
 Autres immo. corp.
 Immo. en cours

Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix achat résiduel (1)
Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+1 à 5 ans	+ 5 ans	Tot. à payer	

Totaux

--	--	--	--	--	--	--

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

En 2023, deux salariés ont fait valoir leurs droits à la retraite. Les indemnités brutes versées s'élèvent à 50 248 €.

Les charges patronales représentent environ 25 181 €. L'association s'est dotée d'une provision financière pour couvrir le coût de ces événements de la vie professionnelle des salariés.

En 2023, au vu des critères de calcul mis en place, la provision a cependant dû être réalimentée à hauteur de 45 481 €.

9 - AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants :

La rémunération des 3 plus hauts dirigeants n'est pas mentionnée car elle aboutirait à fournir un information sur la rémunération individuelle.

Evènements postérieurs à la clôture :

Néant.